



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE GEUDERTHEIM**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23  
Conseillers en fonction : 23  
Conseillers présents : 21  
Procurations : 02

Séance du 26 février 2021

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM  
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

**Présents :** MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Michel URBAN, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Lionel JAY, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Didier KNIPPER, Pascale MEYER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Sabrina RITTER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

**Membres absents excusés :**

M. Eric MASSON a donné procuration de vote à M. Michel URBAN  
M. Frédéric MULLER « « à M. Pierre GROSS

## **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2020
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Approbation du Compte Administratif 2020
6. Approbation du Compte de Gestion 2020
7. Affectation du résultat 2020
8. Fixation des taux des taxes communales 2021
9. Demande de subventions :
  - Socle numérique pour l'école élémentaire
  - Travaux d'économie d'énergie : Club house du football et salle de réunion
10. Chèques déjeuner : révision du tarif/valeur faciale
11. Conclusion d'un bail avec la société ORANGE
12. Actualisation de la participation au branchement de réseaux : PAE *Ruheplatz et Rue des Cerisiers*

Divers

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose M. Michel URBAN, conseiller municipal délégué, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition **à l'unanimité.**

## **2. Approbation du compte-rendu de la séance du 11 décembre 2020**

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2020.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté *à l'unanimité*.

## **3. Communications diverses**

### **Pierre GROSS**

11/01/21 Réunion Ensemble des propriétaires fonciers liés au projet AFUA Die Binn  
16/01/21 Commission communication et information  
30/01/21 Réunion CCAS  
Réunion Association Foncière  
06/02/21 Groupe de travail pour la mise en œuvre d'un Conseil des Enfants  
11/02/21 Commission des Finances  
19/02/21 Commission PLU en présence de M. RISPAL de l'ATIP  
20/02/21 Commission des Bâtiments  
22/02/21 Conseil CCBZ

### **Marianne PETER**

Les membres du CCAS ont décidé d'offrir un œuf en chocolat à Pâques à chaque ménage de + 70 ans.

### **Béatrice TREIL**

informe que l'Association Géobiologie pour l'Environnement, l'Habitat et la Santé (GEHS) a démarré une nouvelle campagne de prélèvement « *sève de bouleaux* » dans la forêt de Geudertheim.

### **Jean-Luc JOACHIM**

fait une synthèse la réunion « bâtiments communaux » du 20 février 2021, travaux effectués en régie (grenier/mairie, bureau des adjoints, salle polyvalente), des travaux de réhabilitation en cours (douches à la salle polyvalente, logement communal) et des travaux à prévoir en 2021.

### **Arny EYERMANN**

informe les membres du Conseil Municipal que :

Dans le cadre de la mutualisation, la CCBZ propose aux communes d'adhérer à l'application Citykomi pour un abonnement annuel de 450 € H.T. Ce service permet à l'émetteur d'envoyer des messages vers ses abonnés directement sur leur smartphone. Le service Citykomi (mis à disposition par l'émetteur) est disponible à travers l'application mobile fonctionnelle sous iOS TM et Android TM.

L'utilisateur désirant utiliser le service télécharge l'application Citykomi sur les plateformes Google Play Store ou AppStore.

La plate-forme sera active au public à compter du 12 mars 2021.

Il fait une synthèse du thème « *référénts de quartier* », discuté en commission communale d'information et communication et en municipalité. La commune sera découpée en 6 quartiers ou zones puis 3 référents/zone seront désignés. Une charte du référent de quartier, en cours de finalisation, sera soumise aux membres du Conseil Municipal.

### **Michel URBAN**

informe de la tenue de plusieurs réunions liées au réaménagement foncier.

### **Jérémy OHLMANN**

informe de l'état d'avancement du « conseil municipal des enfants », structure qu'un groupe de travail composé de volontaires du Conseil Municipal est en train de créer.

Une concertation sera engagée au printemps avec les acteurs concernés. Une présentation sera faite au public concerné vers la fin de l'année scolaire et à l'automne, où des élections seront organisées. La mandature des jeunes élus pourra alors débiter, sous réserve de l'évolution sanitaire.

### Agenda :

26/03/21	Prochain Conseil Municipal
13/06/21 et 20/06/21	Elections départementales et régionales
01/06/21	« Fin » de l'état d'urgence sanitaire (pour le moment)
2021	Manifestations à venir → incertaines au vu de la crise sanitaire

### **PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 11/12/2020 ET LE 26/02/2021**

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 20 R0022	M. DAEFFLER & Mme EYBERG 4A rue des Hirondelles 67170 GEUDERTHEIM	Lotissement « Lichtstoekerweg » - LOT 02 45 - 340	Construction d'une maison individuelle	18/12/2020
PC 067 156 20 R0024	M. & Mme KIEFFER Arnaud 5D rue de Kurtzenhouse 67170 GEUDERTHEIM	Lotissement « Lichtstoekerweg » - LOT 03 45 - 340	Construction d'une maison d'habitation individuelle	18/12/2020
PC 067 156 20 R0025	Garage RENAULT PAULEN & CIE 4 route de Hoerd 67170 GEUDERTHEIM	36 - 46+47+48+49+50	Construction d'un centre de lavage	07/01/2021
PC 067 156 20 R0026	M. HENCHES Didier 42 rue Hornwerck 67170 GEUDERTHEIM	45 - 265	Création d'une zone piscine avec espace détente	06/01/2021
PC 067 156 20 R0027	M. BAYCU & Mme AKSU 2 Allée des Tilleuls 67460 SOUFFELWEYERSHEIM	rue de la Zorn 43 - 784	Construction d'une maison individuelle avec son garage	11/01/2021
PC 067 156 20 R0028	M. RIEDINGER & Mme DURRENBERGER 27A rue du Village 67240 KURTZENHOUSE	1 rue des Petits Champs 03 - 235	Construction d'une maison d'habitation	18/01/2021
PC 067 156 20 R0029	SCI LES PENADES 18 rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	12 - 39	Réhabilitation d'une maison existante et construction d'une maison bi-famille	15/02/2021
PC 067 156 20 R0030	M. MAIA & Mme BACCARAT 5A rue de Kurtzenhouse 67170 GEUDERTHEIM	Lotissement « Lichtstoekerweg » - LOT 06 45 - 340	Construction d'une maison individuelle sur 2 niveaux avec garage	08/02/2021
PC 067 156 21 R0001	M. MORET & Mme VENEZIANO 35A rue du Général de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM	Lotissement « Lichtstoekerweg » - LOT 04 45 - 340	Construction d'une maison individuelle avec son garage	25/02/2021

#### 4. Droits de préemption urbain

M. le Maire soumet au Conseil Municipal conformément à la délibération du 5 juin 2020 les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie
01	5, Rue Hornwerck	3-45	1,46 ares
02	Rue des Cerisiers	45-456/114	3,14 ares
03	45, Rue du Général de Gaulle	02-90/65	8,56 ares
04	90, Rue du Général de Gaulle	08-13	6,03 ares
05	5, Rue du Général de Gaulle	12-(1)/8	3,99 ares
06	Binn	43-x/248	5,04 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e :**

*\* de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.*

**ADOPTE AVEC 22 VOIX POUR  
et 1 ABSTENTION**

## 5. Approbation du Compte Administratif 2020

Le Conseil Municipal de la Commune de GEUDERTHEIM, réuni sous la présidence de Mme Béatrice TREIL, adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Pierre GROSS, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice considéré :

VU l'avis favorable de la commission des finances réunie le 11 février 2021,

- *donne acte* à M. Pierre GROSS, maire, de la présentation du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

section de fonctionnement		section d'investissement	
recettes	1 671 474,65 €	recettes	2 252 875,03 €
dépenses	1 406 847,73 €	dépenses	953 426,70 €
	-----		-----
situation de l'exercice 2020	+ 264 626,92 €		+ 1 299 448,33 €

- *reconnait* qu'il y a des restes à réaliser en dépenses d'investissement ;

- *constate* les excédents/déficits antérieurs reportés, soit :

en section de fonctionnement + 1 904 502,04 €

en section d'investissement - 402 049,85 €

- *constate* les excédents/déficits cumulés, soit :

en section de fonctionnement + 2 169 128,96 €

en section d'investissement + 897 398,48 €

- *vote* le présent compte administratif 2020.

**ADOPTE AVEC 20 VOIX POUR et 1 ABSTENTION**

**M. le Maire a quitté la salle de conseil et n'a pas participé au vote.**

**M. le Maire étant porteur d'une procuration, cette dernière n'a pas été comptabilisée.**

## 6. Approbation du Compte de Gestion 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

- *déclare* que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le percepteur visé et certifié conforme, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**ADOPTE AVEC 22 VOIX POUR  
et 1 ABSTENTION**

## 7. Affectation du résultat 2020

M. le Maire informe les membres des excédents de la section de fonctionnement et de la section d'investissement de l'exercice 2020, apparu au compte administratif 2020, qui s'élèvent respectivement à + 2 169 128,96 € et + 897 398,48 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- *affecte* le solde excédentaire de la section de fonctionnement soit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2020	2 169 128,96 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/ 1068)	0,00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 169 128,96 €

- *affecte* le solde excédentaire de la section d'investissement soit : + 897 398,48 € au compte 001 « excédent d'investissement reporté ». Ce montant apparaîtra avec les recettes de la section d'investissement.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 8. Fixation des taux des taxes communales 2021

Le Conseil Municipal,

Par délibération du 31 janvier 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts 2020 à :

- \* **14,93 % pour la Taxe d'Habitation**
- \* **7,39 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**
- \* **49,31 % pour la Taxe Foncière pour les Propriétés Non Bâties**
- \* **17,70 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.**

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 20,56 % (soit le taux communal de 2020 : 7,39 % + le taux départemental de 2020 : 13,17 %).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (7,39 + 13,17%), soit 20,56 %.

après en avoir délibéré,

- \* *de ne pas augmenter* les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :
  - \* **20,56 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties**
  - \* **49,31 % pour la Taxe Foncière pour les Propriétés Non Bâties**
  - \* **17,70 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9a. Demande de subventions :**  
**Socle numérique pour l'école élémentaire**

M. le Maire informe que le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports vient de lancer un appel à projets centré sur le 1<sup>er</sup> degré visant à assurer un égal accès au service public de l'éducation.

Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur trois volets essentiels :

1. l'équipement des écoles d'un socle numérique de base,
2. les services et ressources numériques, objets du présent appel à projets,
3. l'accompagnement à la prise en main des matériels, des services et des ressources numériques.

La Commune a fait établir une série de devis auprès de la société Serv'Info répondant à ce type de projet pour équiper 7 classes de l'école élémentaire, représentant un montant total de 47 730,90 € H.T., soit :

Intitulé	nombre	Montant H.T.
TBI 2021	07	33 343,59 €
Classe hyper-mobile	02	12 294,68 €
Imprimante direction	02	940,12 €
Vidéoprojecteur	01	401,00 €
NAS de sauvegarde avec partage des fichiers	01	751,51 €
<b>TOTAL</b>		<b>47 730,90 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

\* **de charger M. le Maire** de solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum au titre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires – plan de relance – continuité pédagogique dans le but d'équiper 7 classes de l'école élémentaire de Geudertheim

\* **d'adopter** le plan de financement prévisionnel lié à cet équipement, à savoir :

intitulé	nombre	montant H.T.	dotation de l'Etat	autofinancement
TBI 2021	07	33 343,59 €		
Classe hyper-mobile	02	12 294,68 €		
Imprimante direction	02	940,12 €		
Vidéoprojecteur	01	401,00 €		
NAS de sauvegarde avec partage des fichiers	01	751,51 €		
<b>TOTAL</b>		<b>47 730,90 €</b>	<b>17 150,00 €</b>	<b>30 580,90 €</b>

\* **d'autoriser M. le Maire** à signer tous documents afférents à la présente demande de subvention.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**9b. Demande de subventions au titre de la DSIL :**  
**Travaux de réhabilitation et de rénovation thermique visant à diminuer les consommations énergétiques au club house du football et salle de réunion**

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission des Bâtiments en date du 20 février 2021,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en date du 11 février 2021,

CONSIDERANT que la Commune de Geudertheim a prévu en 2021 de procéder aux travaux de réhabilitation et de rénovation thermique visant à diminuer les consommations énergétiques au club house du foot,

CONSIDERANT que les travaux de réhabilitation et de rénovation thermique visant à diminuer les consommations énergétiques au club house du foot peuvent faire l'objet d'une instruction au titre de la dotation de soutien à l'investissement local,

après en avoir délibéré, *d é c i d e :*

\* *de charger M. le Maire* de solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021, liée aux travaux de réhabilitation et de rénovation thermique visant à diminuer les consommations énergétiques au club house du foot

\* *d'adopter* le plan de financement prévisionnel lié à ces travaux, à savoir :

Lieu	Nature des travaux	Montant des travaux H.T.	Dotation de soutien/investisst local	Autofinancement
Club house du foot	travaux de réhabilitation et de rénovation thermique visant à diminuer les consommations énergétiques au club house du foot	23 442,52 €	11 721,26 € 50 %	11 721,26 €
	Total	23 442,52 €	11 721,26 €	11 721,26 €

*ADOPTE A L'UNANIMITE*

**9c. Demande de subventions au titre de la DSIL**  
**Changement de la chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation à l'école élémentaire**

Le Conseil Municipal,

VU l'avis favorable de la Commission des Bâtiments en date du 20 février 2021,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances réunie en date du 11 février 2021,

CONSIDERANT que la Commune de Geudertheim a prévu en 2021 de changer la chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation à l'école élémentaire,

CONSIDERANT que le changement de la chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation à l'école élémentaire peut faire l'objet d'une instruction au titre de la dotation de soutien à l'investissement local,

après en avoir délibéré, *d é c i d e :*

\* *de charger M. le Maire* de solliciter la subvention de l'Etat au taux maximum au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021, liée au changement de la chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation à l'école élémentaire

\* *d'adopter* le plan de financement prévisionnel lié à ces travaux, à savoir :

Lieu	Nature des travaux	Montant des travaux H.T.	Dotations de soutien/investissements local	Autofinancement
école élémentaire	changement de la chaudière fioul par une chaudière gaz à condensation	8 279,61 €	4 139,80 € 50 %	4 139,81 €
	Total	8 279,61 €	4 139,80 €	4 139,81 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **10. Chèques déjeuner : révision du tarif/valeur faciale**

Le Conseil Municipal,

VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983, et notamment l'article 9, autorisant l'attribution de titres restaurant dans le cadre légal des prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, distinctes de la rémunération et des compléments de salaires et attribuées indépendamment du grade, de l'emploi, de la manière de servir ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juillet 1999 instaurant le système de chèque-déjeuner en faveur des agents communaux ;

CONSIDERANT que le titre restaurant est un titre de paiement servant à régler une partie du repas et qu'il représente une participation de l'employeur au déjeuner de ses agents pendant leurs jours de travail ;

CONSIDERANT que les titres-restaurant représentent des avantages à la fois pour :

### **\* l'employeur :**

- une solution de repas cofinancée par l'employeur et l'agent totalement exonérée de charges sociales et fiscales,
- un complément de rémunération représentant un levier supplémentaire de recrutement et de fidélisation des agents,
- un moyen de renforcer l'action sociale,
- un dispositif qui permet de favoriser le commerce local ainsi que le développement de l'emploi.

### **\* les agents bénéficiaires :**

- une aide directe à l'agent, exemptée de charges sociales,
- un accès facilité à une alimentation équilibrée,
- l'occasion d'une vraie pause-déjeuner pendant la journée de travail,
- le choix de déjeuner dans des points de restauration adhérents à ce dispositif.

Un règlement d'attribution a été établi. Ses principaux éléments sont :

Les agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public et de droit privé, quelle que soit la nature du contrat, peuvent prétendre à l'attribution de titres-restaurant. Pour le personnel à temps non complet, un calcul au prorata est réalisé.

Les titres-restaurant ne sont pas attribués en cas de congé de maladie ordinaire, hospitalisation, congé de longue maladie, de longue durée, d'accident du travail, maladie professionnelle, congé de maternité ou de paternité, disponibilité, congé pris au titre du compte épargne-temps, congé pour garde d'enfants malade, congé exceptionnel et autorisation d'absence, stages, (formations, colloques, séminaires...), mission, congé sans solde, congé de formation, service non fait avec retenue sur la rémunération, grève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

\* **de revaloriser** la valeur faciale des tickets restaurant de 7 € à 8 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021

\* **précise** que le pourcentage de prise en charge par l'employeur est maintenu à 50 %.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2021.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **11. Conclusion d'un bail avec la société ORANGE**

### **Exposé des motifs**

Dans le cadre du développement de son réseau mobile, l'opérateur Orange, par le biais de son maître d'œuvre Cotel Réseaux, a informé la Commune de son souhait d'installer une nouvelle station de radiotéléphonie en vue d'offrir aux usagers de Geudertheim et de Hoerdt une couverture de qualité.

A cet effet, l'opérateur a proposé à la Commune une installation sur sa propriété cadastrée section 32 n°163, située lieu-dit GEUDERTHEIMER ANDERTHALB, sur la commune de HOERDT.

Cette parcelle étant actuellement occupée par un locataire privé, ce dernier a d'ores et déjà fait savoir qu'il renonçait à la location de l'emprise nécessaire au projet.

Cette mise à disposition foncière serait contractualisée par un bail signé par les trois parties.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce qui précède.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

- **d'accepter** la mise à disposition d'une emprise d'environ 60 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale cadastrée 32 n°163, sise lieu-dit GEUDERTHEIMER ANDERTHALB à HOERDT, au profit de la société Orange.

L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle à la commune de 2 000€ nets. La durée du bail est fixée à 12 ans, reconductible tacitement par période de 6 ans. Le montant indiqué sera augmenté annuellement de 1 %.

- **d'autoriser Monsieur le Maire** à signer le bail à intervenir et tout document y afférent.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **12a. Actualisation de la participation au branchement de réseaux : PAE Ruheplatz**

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 26 février 2010 et 30 avril 2010 portant mise en œuvre d'une participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE « Ruheplatz »,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder annuellement à l'actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE « Ruheplatz »,

après en avoir délibéré,

\* **arrête** le montant de la participation en 2021 à :

SHON	nbre de branchements	Participation 2020	Participation 2021
< 160 m2	01	20 256,12 €	19 946,45€
> 160 m2 < 250 m2	01	21 436,62 €	21 108,90 €
> 250 m2	01	22 605,43 €	22 259,84 €
> 250 m2	02	40 514,36 €	39 894,98 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**12b. Actualisation de la participation au branchement de réseaux :**  
**Rue des Cerisiers**

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 septembre 1995 portant mise en œuvre d'une participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE «*Rue des Cerisiers*»,  
CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder annuellement à l'actualisation de la participation à l'aménagement de réseaux dans le périmètre du PAE «*Rue des Cerisiers*»,

après en avoir délibéré,

\* **arrête** le montant de la participation en 2021 à :

nbre de branchements	Participation 2020	Participation 2021
01	12 956,01 €	12 757,94 €

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

Pour extrait conforme,  
Geudertheim, le 26 février 2021  
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  
**COMMUNE DE GEUDERTHEIM**  
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23  
Conseillers en fonction : 23  
Conseillers présents : 21  
Procurations : 02

Séance du 26 février 2021

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM  
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

**Présents :** MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Béatrice TREIL, Arny EYERMANN, Michel URBAN, Laurence ANCKENMANN, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Lionel JAY, Frédéric JUNG, Pia JUNGER, Didier KNIPPER, Pascale MEYER, Barbara NEUNREUTHER, Jérémy OHLMANN, Sabrina RITTER, Corinne ROEHLLY, Martine SCHWACH

**Membres absents excusés :**

M. Eric MASSON a donné procuration de vote à M. Michel URBAN  
M. Frédéric MULLER « « à M. Pierre GROSS

**Divers**

- Le chantier « construction école et périscolaire maternelle » avance à un rythme soutenu.
- L'inspection académique vient d'informer la Commune de l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire à la rentrée 2021/2022.
- Plusieurs réunions de bureau et de commissions/CCBZ ont eu lieu ; certaines portaient notamment sur le projet de territoire par lequel beaucoup d'entre nous sont concernés.
- Les travaux, réunions et réflexions dans le cadre du réaménagement foncier suivent leurs cours.
- Le centre de vaccination à Weyersheim : Mme la Préfète avait promis une ouverture d'un centre sur le territoire de la CCBZ au 16 février 2021 puis au 08 mars 2021 pour en définitive annoncer qu'il n'était rien.
- Une thématique « école de musique intercommunale » est en cours de réflexion.

Pour extrait conforme,  
Geudertheim, le 26 février 2021  
Le Maire



5000